

Contrat d'assurance du type Branche 23

Document promotionnel – Avril-mai 2020

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

- dont l'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de rembourser à la date finale du contrat, au moins 90% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent

- dont la plus-value potentielle à l'échéance finale dépend des prestations de l'indice Solactive Megatrends Europe (Price)

- dont la plus-value potentielle à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur (sous réserve de modifications futures)

- sous la forme d'une assurance-vie, ce qui présente des avantages supplémentaires, comme la désignation d'un bénéficiaire

Mais:

- avec un risque de perte possible de maximum 10% de la prime nette investie à l'échéance finale

- d'une durée fixe de 8 ans 1 mois et 2 jours

- sans rendement garanti et sans rendement connu au préalable

- pour lequel une taxe d'assurance de 2,00% est due sur les primes versées

**Belfius Banque vous propose:
Belfius Invest Megatrends 90 07-2028**
Caractéristiques principales

L'assurance placement (Branche 23) Belfius Invest Megatrends 90 07-2028 est un contrat d'assurance-vie lié à un fonds d'investissement interne fermé. Le montant net à investir sert à acquérir des unités du fonds «Belfius Invest Megatrends 90 07-2028».

Le fonds investit dans un produit dérivé émis par Belfius Financing Company SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, qui est également le garant de ce produit dérivé.

Cette assurance placement (Branche 23) a une **durée fixe de 8 ans 1 mois et 2 jours** et court jusqu'au 11-07-2028.

Objectif d'investissement

L'objectif visé est, par le biais du fonds d'investissement fermé, de verser à la date finale du contrat, une plus-value potentielle de 100% de la hausse de l'indice Solactive Megatrends Europe (Price), avec une plus-value maximale de 25%.

En cas d'une baisse de l'indice sous-jacent, il sera de rembourser au minimum 90% de la prime nette investie à la date finale du contrat, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent. Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique «Risques» à la dernière page de cette fiche produit.

Description de l'indice Solactive Megatrends Europe (Price)

L'Indice Solactive Megatrends Europe (Price) cherche à tirer profit des changements structurels de notre société. Il privilégie 10 changements à long terme, appelés les mégatendances, qui se produiront au cours des années ou des décennies à venir. Ces mégatendances sont: le changement climatique, la sécurité, la longévité, la génération Y, l'obésité & le bien-être, l'éducation, l'alimentation, la gestion des déchets, l'économie d'énergie et l'eau. Cet indice est composé de 30 actions européennes qui appartiennent aux 30 secteurs les plus susceptibles de tirer parti du potentiel de croissance de ces 10 mégatendances. La sélection se fait comme suit:

- A partir de l'indice Solactive GBS Developed Markets Europe Large & Mid Cap EUR (Price) (vous trouverez plus d'informations sur cet indice sur www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA4GD6), sont sélectionnées les 60 actions des 30 secteurs retenus pour lesquels le rendement sur dividende attendu est le plus élevé dans les 12 mois à venir.
- Sur ces 60 actions, les 30 actions présentant la volatilité la plus faible au cours des 12 derniers mois sont sélectionnées.
- Si plus de 10 actions du même secteur ont été sélectionnées, la prochaine action la moins volatile (telle que déterminée à l'étape 2) d'un autre secteur sélectionné avec une représentation actuelle de moins de 10 actions sera ajoutée à l'indice. De ce fait, aucun secteur ne contient plus de 10 actions.

La composition de l'indice est révisée tous les trois mois selon la méthode de sélection ci-dessus.

Dans le cas d'un indice de type «Price» (par opposition à un indice de type «Total Return»), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice. Vous trouverez plus d'informations concernant cet indice sur www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SLA6VV2.

Infos économiques

L'Europe est actuellement au centre de la pandémie de Covid-19. L'économie s'est donc arrêtée. Les perspectives de croissance pour 2020 sont révisées à la baisse de manière importante. Heureusement, les gouvernements nationaux se rendent compte qu'une action rapide et décisive est nécessaire pour minimiser l'impact économique de la pandémie.

Selon Belfius Research, l'économie de la zone euro devrait se contracter de 6,6% en 2020 et devrait connaître une croissance positive (7,3%) en 2021. La durée de la crise est incertaine tout autant que son impact final.

Source: Belfius Banque –Stratégie d'investissement – mars 2020

Les informations susmentionnées sont un instantané et peuvent faire l'objet de modifications.

Belfius Invest Megatrends 90 07-2028

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Avril-mai 2020

Calcul de la plus-value potentielle et du remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale

À l'échéance finale, la valeur finale de l'indice Solactive Megatrends Europe (Price) est comparée à la valeur initiale de l'indice (fixée le 16-06-2020). La hausse de l'indice est observée au cours des 12 derniers mois. La valeur finale est la moyenne des cours de clôture de l'indice à 13 dates d'observation.

Si la valeur finale de l'indice est supérieure ou égale à la valeur initiale, vous avez droit au remboursement de la prime nette investie, majorée de 100% de la hausse éventuelle de l'indice par rapport à la valeur initiale avec une plus-value maximale de 25%, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.

Si la valeur finale de l'indice est inférieure à la valeur initiale, la prime de remboursement est diminuée à raison de 100% de la baisse de l'indice, avec un remboursement minimum de 90% de la prime nette investie à l'échéance finale, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent. Une perte de capital de maximum 10% est dès lors possible.

La plus-value potentielle versée à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur. Mais une taxe d'assurance de 2% est due sur la prime versée. Vu la longue durée, l'impact de cette taxe sur le rendement à l'échéance finale est toutefois limité.

À l'échéance finale, le rendement actuariel net se situe entre minimum -1,54% et maximum 2,54%¹.

¹ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ du produit dérivé (16-06-2020) jusqu'à la date de fin incluse (11-07-2028). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Quelques exemples chiffrés²

	EXEMPLE NÉGATIF	EXEMPLE NEUTRE	EXEMPLE POSITIF
Evolution de la valeur finale de l'indice par rapport à sa valeur initiale	-20%	+5%	+30%
% de remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale ³	90%	105%	125%
Montant de remboursement à l'échéance finale par tranche de 1.000 EUR	900 EUR	1.050 EUR	1.250 EUR
Rendement actuariel net ⁴	-1,54%	0,36%	2,54%

² Les exemples chiffrés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

³ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.

⁴ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ du produit dérivé (16-06-2020) jusqu'à la date de fin incluse (11-07-2028). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

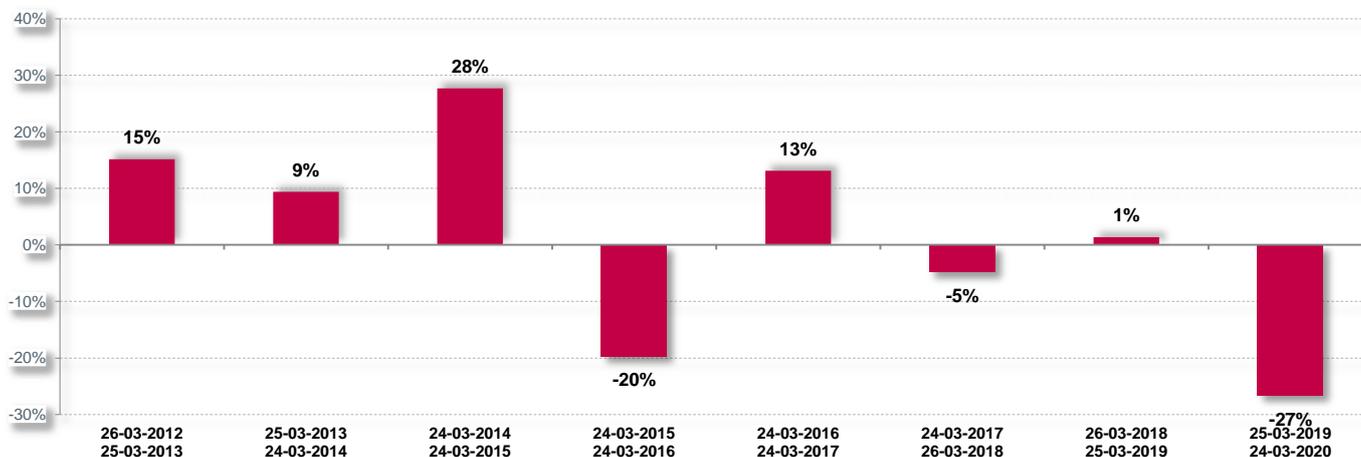
Pour plus d'informations sur les scénarios de performance, veuillez consulter le [document d'informations clés](https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6124KID_FR) (Key Information Document, KID) (https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6124KID_FR), document dans lequel sont repris des scénarios calculés sur la base de la méthodologie du Règlement européen PRIIPs (Règlement UE n° 1286/2014).

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance finale?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale (rachat du contrat), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'informations les rubriques «Rachat avant l'échéance finale» et «Risques», en particulier les parties concernant le «Risque de liquidité» et le «Risque de fluctuation de la valeur du contrat»).

Performances annuelles de l'indice Solactive Megatrends Europe (Price) sur 8 ans

Cours de clôture au 30-03-2020: 78,46



Source: – Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

Avertissement: L'indice Solactive Megatrends Europe (Price) a été lancé le 17 octobre 2018, et ne dispose donc que d'un historique très limité. Le graphique ci-dessus est donc basé sur les performances passées simulées pour la période précédant le lancement de l'indice et sur les performances réelles pour la période suivant le lancement.

Belfius Invest Megatrends 90 07-2028

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Avril-mai 2020

SOUSCRIPTION

Période de souscription	Du 01-04-2020 au 30-05-2020 inclus (sauf clôture anticipée).
Date de paiement	Prélèvement le 08-06-2020. Si, à cette date, le montant n'a pas pu être prélevé du compte, le contrat ne prendra pas effet.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Type de produit	Contrat d'assurance-vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le «fonds d'investissement fermé»).
Compagnie d'assurances	Belfius Insurance SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie.
Agent d'assurances	Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, reconnue comme agent d'assurances sous le numéro FSMA 019649 A.
Émetteur du produit dérivé sous-jacent	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA
Garant du produit dérivé sous-jacent	Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective négative). Un rating (ou «notation») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Les avis de ratings sont à consulter sur belfius.be/ratings
Durée du contrat	8 ans 1 mois et 2 jours, du 09-06-2020 au 11-07-2028
Stratégie d'investissement	Le fonds d'investissement qui est lié au contrat d'assurance-vie "Belfius Invest Megatrends 90 07-2028" vise de verser, à la date finale du contrat, une plus-value potentielle de 100% de la hausse de l'indice Solactive Megatrends Europe (Price), avec une plus-value maximale de 25%. En cas d'une baisse de l'indice sous-jacent, il sera de rembourser au minimum 90% de la prime nette investie à la date finale du contrat, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.
Valeur initiale et finale de l'indice Solactive Megatrends Europe (Price)	Valeur initiale: cours de clôture le 16-06-2020. Valeur finale: moyenne des cours de clôture aux dates d'observation suivantes: 11-07-2027, 11-08-2027, 11-09-2027, 11-10-2027, 11-11-2027, 11-12-2027, 11-01-2028, 11-02-2028, 11-03-2028, 11-04-2028, 11-05-2028, 11-06-2028 et 27-06-2028. Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur www.stoxx.com/index-details?symbol= SXED50P
Montant de la souscription	Minimum 1.000 euros et ensuite par tranche de 1.000 euros, majoré de la taxe d'assurance. Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds «Belfius Invest Megatrends 90 07-2028» et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou sur le site belfius.be .
Remboursement du capital	L'objectif visé est, à l'échéance finale du contrat, de verser au souscripteur minimum 90% des primes nettes payées (versements nets – rachats), en fonction de la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.
Remboursement en cas de décès de l'assuré	Si l'assuré du contrat décède avant la date de fin du contrat, la valeur du contrat sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(e)s au moment du décès. En cas de décès de l'assuré la valeur du contrat ne bénéficie d'aucune protection et peut donc être inférieure à la prime nette investie.

COÛTS À CHARGE DU SOUSCRIPTEUR/LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Coûts liés au contrat d'assurance et au fonds d'assurance

Frais de gestion pour le fonds d'assurance interne	Aucuns frais
Rachat avant l'échéance finale	En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1,00% sont à charge du preneur d'assurance. Les frais de sortie ne sont pas prélevés en cas de décès de l'assuré et à la date de l'échéance du contrat. En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier est retenu – voir paragraphe 'Fiscalité' plus loin dans la fiche produit.
Remboursement du capital à l'échéance finale	Aucuns frais

Coûts liés au produit dérivé sous-jacent et inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques	Pour la distribution du produit compris dans le prix d'émission de 100%: 0,88% de la valeur nominale du montant souscrit.
Frais récurrents	0,51% par an ou 4,13% au maximum de la valeur nominale du montant souscrit. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans le document d'informations clés (Key Information Document, KID).

Belfius Invest Megatrends 90 07-2028

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Avril-mai 2020

Composition de l'indice Solactive Megatrends Europe (Price) au 24-03-2020

Société
ALLIANZ SE
AMUNDI SA
ASSICURAZIONI GENERALI SPA
AVIVA PLC
AXA SA
BANCA MEDIOLANUM SPA
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA
BASF SE
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG
BNP PARIBAS SA
CNP ASSURANCES SA
ENDESA SA
ERSTE GROUP BANK AG
FORTUM OYJ
GLAXOSMITHKLINE PLC
HSBC HOLDINGS PLC
ING GROEP NV
INTESA SANPAOLO SPA
MAPFRE SA
NN GROUP NV
NORDEA BANK ABP
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE
RANDSTAD NV
RED ELECTRICA CORP SA
SAMPO OYJ CLASS A
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB CLASS A
SSE PLC
SVENSKA HANDELSBANKEN AB CLASS A
UNIPOLSAI ASSICURAZIONI SPA
VIENNA INSURANCE GROUP AG

Source: www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SLA6VV2.

4

Belfius Invest Megatrends 90 07-2028

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Avril-mai 2020

PROTECTION DES DÉPÔTS	Les montants investis dans des contrats d'assurance-vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances vie.
FISCALITÉ	<p>Selon la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les principes suivants sont d'application pour les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique.</p> <ul style="list-style-type: none">■ Précompte mobilier:<ul style="list-style-type: none">- les prestations en cas de vie versées après 8 ans à partir de la date de début du contrat sont exonérées de précompte mobilier- en cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier de 30% est retenu, calculé sur la plus-value (différence entre, d'une part, les montants payés ou octroyés et, d'autre part, le total des primes versées).■ Taxe d'assurance: une taxe d'assurance de 2% sur les primes versées est due. <p>Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID), le document 'Information précontractuelle complémentaire', le règlement de gestion ainsi que les conditions générales. Ce produit est soumis à la législation fiscale belge. Les autres investisseurs que les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique sont priés de s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.</p>
DOCUMENTATION	<p>Avant d'investir, les souscripteurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet de la documentation relative au «Belfius Invest Megatrends 90 07-2028» comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none">■ Le document d'informations clés (Key Information Document, KID).■ Le document «Information précontractuelle complémentaire»■ Le règlement de gestion■ Les conditions générales <p>Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur belfius.be.</p> <p>En ce qui concerne le produit dérivé sous-jacent, les souscripteurs potentiels sont également invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du 24-09-2019 (le Notes Issuance Programme) sous lequel le produit dérivé sous-jacent est émis, ainsi que du premier supplément du 24-02-2020 et de tous les suppléments futurs éventuels, approuvés par la FSMA. L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit.</p> <p>Ces documents sont disponibles gratuitement sur belfius-financingcompany.lu.</p> <p>Les Final Terms en anglais relatifs au produit dérivé sous-jacent sont également disponibles sur demande après la période de souscription au fonds «Belfius Invest Megatrends 90 07-2028».</p> <p>Règlement de gestion: Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou un autre contrat ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.</p>
SERVICE PLAINTES	<p>Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.</p> <p>Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.</p> <p>Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).</p>

Belfius Invest Megatrends 90 07-2028

Contrat d'assurance du type Branche 23 – Avril-mai 2020

Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/categorieproduits



Ce produit d'assurance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument et qui sont disposés à courir un risque de capital.

RISQUES

Description des risques principaux:

investir dans le contrat d'assurance-vie «Belfius Invest Megatrends 90 07-2028» peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement «Belfius Invest Megatrends 90 07-2028»:

- un **risque de capital**: à l'échéance finale, il est possible que la prime nette investie ne soit pas remboursée intégralement. En fonction de l'évolution du sous-jacent, une perte de maximum 10% est possible.

- un **risque de crédit**: si l'émetteur et le garant d'un produit dérivé dans lequel le fonds lié au contrat d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que la prime nette investie ne soit remboursée que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le produit dérivé sous-jacent pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions) (dit «bail-in»), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.

- un **risque de liquidité**: l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par Belfius Insurance SA en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur du produit dérivé sous-jacent composant le fonds «Belfius Invest Megatrends 90 07-2028». En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale du contrat.

- un **risque de fluctuation de la valeur du contrat (risque de marché)**: la valeur des unités fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur du produit dérivé, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.

- le **risque financier** sera entièrement supporté par le souscripteur.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur belfius.be/risques-investissements

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire au contrat d'assurance Belfius Invest Megatrends 90 07-2028.

Conditions valables au 01-04-2020 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.

Éditeur responsable: Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél. : 02/222 11 11 – IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC : GKCCBEBB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **01-04-2020 au 30-05-2020 inclus** (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur le site belfius.be.